



Edito

## SPECIAL CPE

Nous sommes dans une période de très forte mobilisation et de revendications dans laquelle une majorité de la population conteste la politique gouvernementale en matière de retraite , de sécurité, d'Education , de fiscalité.

### Dérèglementation tous azimuts !

Toutes les lois ou les circulaires passent en force sans réelles négociations avec les partenaires sociaux. Les services publics continuent d'être démantelés et dérèglementés pour laisser la place à des structures qui vont être de plus en plus autonomes, avec l'introduction du concept de performance et de rentabilité des services mais surtout des agents. L'Education Nationale n'échappe malheureusement pas à cette évolution

### Le discours sécuritaire...

Le gouvernement fait la sourde oreille et agit au gré des évènements en prenant des mesures qui relèvent du saupoudrage. Dans le domaine de la sécurité au sein des établissements le ministère s'entête à multiplier les dispositifs qui ne vont rien régler sur le fond et qui relèvent simplement d'un affichage ou d'une politique essentiellement basée sur la communication : équipes mobiles de sécurité, policiers référents dans certains établissements difficiles (afin de les stigmatiser un peu plus), suspension et/ou suppression des allocations familiales pour les absentéistes confiée aux préfets et non plus aux conseils généraux, internats d'excellence, établissements de réinsertion scolaire destinés aux élèves qui, selon N.Sarkozy : « rendent la vie impossible à leurs camarades et à leurs enseignants »...

La plupart d'entre nous savons pertinemment que ces mesures ne sont pas les réponses adéquates aux problèmes posés. La sécurité dans les établissements scolaire s'inscrit dans une prise en compte globale des conditions d'exercice et de fonctionnement, notamment par la présence en nombre suffisant d'adultes (AED, CPE, professeurs, agents) comme vient de le rappeler le haut conseil de l'éducation. La suppression massive actuelle des emplois de vie scolaire et des autres personnels, la mise en exercice de jeunes stagiaires non formés face à des classes avec des effectifs chargés, ne vont pas dans ce sens.

L'enjeu d'une politique éducative n'est-il pas de former des futurs citoyens, maitres de leurs parcours personnels et professionnels, et donc de mettre en place tous les moyens pour accompagner au mieux les élèves vers des savoirs faire et des savoirs être tout au long de leur scolarité? L'école n'a-t-elle pas toujours été un lieu d'ascenseur et de lien social pour les élèves mais également pour les familles qu'il ne sert à rien de culpabiliser, car contrairement à ce que l'on souhaite nous faire croire, les familles portent l'école et ont souvent besoin d'aide.

Nombre d'entre nous sont descendus massivement dans la rue pour protester contre cette politique éducative qui ne cesse de dégrader l'accès à la poursuite d'études notamment des plus défavorisés à cause de la dégradation des conditions de vie et de travail des usagers de l'école. Ne baissons pas les bras. Et revendiquons haut et fort une école de qualité pour tous !

Mohamed Atia

## LE PROGRAMME CLAIR

Issu des Etats Généraux de la sécurité à l'École, l'expérimentation du programme CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) concerne le système éducatif dans son ensemble, d'autant plus qu'il a vocation à être généralisé dès l'an prochain (cf. BO n°29 du 22/07/2010) : missions et statuts des personnels, recrutement, carrière, mobilité, offre de formation donnée aux élèves, ambition et moyens attribués pour leur réussite,... mais aussi plus particulièrement certaines catégories de personnels, dont les PP et les CPE, avec la création d'une nouvelle fonction (voire d'un nouveau corps de personnel dans une hiérarchie réaménagée ?), celle de Préfet des Etudes. Il concerne 105 établissements dont 10 dans notre académie.

→ Sur la forme, le SNES dénonce le côté arbitraire de cette mise en place, tant par notre ministère, que par ses représentants, puisque les collègues n'ont pas été consultés, mais mis devant le fait accompli. Il exige donc qu'à minima, tous les CA des établissements concernés soient consultés.

De plus, sur le fond, comment peut-on d'ores et déjà prévoir d'élargir un dispositif sans en avoir tiré le moindre bilan, si ce n'est pour installer encore plus la déréglementation et laisser tout pouvoir à l'administration ?

Le programme prévoit 3 types d'innovation : dans le champ pédagogique avec une organisation dérogatoire des enseignements, un recentrage sur le socle commun ou le référentiel de compétences pour les lycées professionnels (progressions pédagogiques, conduite de classe,...), dans le champ de la vie scolaire avec notamment la création d'un Préfet des Etudes (cf. article ci-contre) créant ainsi un nouveau métier qui n'est défini par aucun statut, et dans le champ des ressources humaines car le BO prévoit que les CE donnent leur avis (évidemment prééminent) sur le choix de tous les personnels de leur établissement et qu'ils aient la possibilité eux-mêmes d'en fixer les missions en sus de celles prévues par leur statut, celles pour lesquelles ils ont été recrutés et formés, et qui relèvent par ailleurs d'autres corps de métier (cf. création d'une « lettre de mission » à l'instar des personnels de direction). De plus, et dans la même logique, est ouverte pour l'administration la possibilité de mettre des freins à la mobilité (durée minimale de 5 ans !?!), obligation pour le fonctionnaire à signer un engagement « moral » dont les résultats (positifs ou négatifs) auront des effets directs sur la carrière (rémunération, avancement, incitation à quitter son poste le cas échéant).

Dès juin dernier, les postes vacants des établissements concernés avaient été bloqués pour permettre un recrutement direct de la part du CE. Et, comble de l'ironie, les CLAIR, bien qu'étant définis comme les « établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence », ne sont dotés d'aucun moyen supplémentaire, certains (Clair Soleil, La Floride,...) perdant même des personnels...dans les vies scolaires !

→ Le SNES est contre cette déréglementation sous couvert d'expérimentations, cette négation des personnels et des missions qu'ils exercent quotidiennement et les conséquences pour tous par le blocage du mouvement que cela amplifie, dans un contexte déjà très difficile. Il condamne cette approche de l'éducation, cette remise en cause des règles nationales ainsi que cette nouvelle attaque contre les statuts des personnels. Le SNES appelle les collègues des établissements concernés à refuser ce dispositif qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui renonce à la réussite de tous les élèves. En tout état de cause, il appelle à s'opposer à toute organisation dérogatoire des enseignements et des services, et à réclamer les moyens nécessaires pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

## Le Préfet des Etudes

L'annexe du BO (op.cit) le définit comme un membre de l'équipe de direction, responsable pédagogique et éducatif du niveau qui lui est confié. Ses missions sont réparties en trois domaines : les missions d'ordre général c'est-à-dire assister le CE dans l'organisation et l'animation de l'établissement, coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes et organiser la vie scolaire (par exemple, organisation des devoirs à la maison, suivre l'évaluation des acquis, mettre en place les parcours de découverte des métiers et des formations, prévention de l'absentéisme, réflexion sur le RI,... !), l'accompagnement individualisé des élèves (conduite des entretiens d'élèves, repérage des difficultés en collaboration avec le PP,...) et l'organisation des liens avec les parents et les partenaires extérieurs. Un nouvel échelon hiérarchique est ainsi créé sur des champs de compétences déjà existants et relevant d'autres catégories de personnels, notamment les CPE, les PP et les COP !!! Devrons-nous accepter d'obéir à un collègue investi d'un pouvoir local sur la conduite de nos missions propres ou de l'organisation de notre service ? De la même manière, sommes-nous recrutés et qualifiés pour aller superviser le travail de nos collègues enseignants, COP ou documentalistes dans leurs conceptions de progressions ou autre ?



A l'heure actuelle, dans notre académie, la nomination des Préfets est assez aléatoire et variable d'un établissement à l'autre. Dans certains, il n'y en a toujours pas, dans d'autres, ils n'existent que sur le papier en continuant leurs missions telles qu'elles sont définies par leurs statuts respectifs, ailleurs encore, deux préfets par niveau ont été désignés sur des fonctions bien précises... Pour l'instant ces Préfets exercent leurs tâches en dehors de leur temps de travail respectif (qu'ils soient enseignants, CPE, documentaliste...) et devraient être rémunérés par une indemnité pour fonction d'intérêt collectif (décret du 08/09/2010). Celle-ci est dépendante de l'enveloppe qui sera versée à posteriori à l'établissement (de 400 à 2400 euros/an) et sa répartition entre les ayant-droit (Préfet, référent culturel, référent TICE) se fera sur proposition du conseil pédagogique et avis du CA. La culture du résultat et l'avis des usagers décideront donc de la rémunération des fonctionnaires d'Etat que nous sommes en fonction bien sûr de ce que l'établissement recevra...

Toujours est-il que ce dispositif, qui n'est que transitoire pour l'instant, puisque mis en place dans l'urgence, devrait être reconduit l'an prochain dans toutes les dimensions prévues par les textes...

Le SNES, et plus particulièrement le secteur CPE, condamnent vigoureusement cette dérèglementation et demande le retrait de ce dispositif. De plus, nous revendiquons la création de postes dans toutes les catégories existantes (CPE, COP,...) afin d'assurer les missions déjà existantes dans des conditions permettant la réussite de tous les élèves.



## **La mobilisation sur la réforme des retraites, mais aussi sur le système éducatif**

**SNES AIX-MARSEILLE**  
**12 Place Charles de Gaulle**  
**13001 Marseille**  
**Tel : 04 91 62 13 80**  
**Permanences CPE :**  
lundi de 14h à 17h

**Adresse mail CPE :**  
[snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)

Au-delà du symbole, et de la perspective réaffirmée par la FSU de revenir à une retraite à taux plein dès 60 ans après 37,5 annuités de cotisation, on ne peut nier les difficultés concrètes que vivent au quotidien les salariés. Impossible par exemple pour le SNES de ne pas être à l'offensive sur la défense de nos métiers, de la formation et sur la reconquête d'espaces de liberté et d'initiative dans les établissements. Impossible également de ne pas se battre contre les 17 000 suppressions de postes annoncées dans l'Éducation en 2011, en 2012 et en 2013, au moment où les effectifs scolarisés repartent à la hausse. Impossible de ne pas porter haut et fort la nécessaire revalorisation de nos professions. Impossible enfin d'en rester à la question des 60 ans et de passer sous silence les régressions historiques que représentent les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003, régressions que la réforme Woerth de 2010 amplifie et complète.

En effet, outre les retraites, le contexte général au sein de l'EN est inquiétant : suppression massive de postes, réforme des lycées non adaptée et mal préparée, effectifs surchargés engendrant des tensions au sein des classes, mise en place du livret de compétences dont certains items sont problématiques et dont la finalité semble peu claire et efficace,...etc, mettant les collègues dans des situations quelquefois paradoxales, voire difficiles. N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, quelles soient positives ou négatives.

Parallèlement, le mouvement s'est élargi aux lycéens et un certain nombre d'entre nous (notamment les collègues exerçant en lycée, lycée professionnel et cité scolaire) se trouvent en première ligne. Ces situations sont toujours compliquées à gérer et dépendent étroitement de l'attitude de la direction, des élèves et de la présence d'éléments extérieurs. Là aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés et à faire appel à nous en cas de besoin.

## **Personnels de vie scolaire**

En juin dernier l'Inspection Académique annonçait la suppression de 85 postes d'AED. Suite à une importante mobilisation des personnels, le SNES avait obtenu la réinjection de 21 équivalents temps plein. En cette rentrée, c'est au tour des contrats aidés de se retrouver victimes des restrictions budgétaires. En effet, cet été nous apprenions que le Ministère du Budget décidait de ne plus financer que 70% des salaires et cotisations de ces contrats (CUI), ce qui a comme conséquence pour les IA de prendre en charge les 30% restants au lieu de 10% et tout cela à budget constant. Donc, ce sont plus de 510 contrats de CAE que l'administration ne veut pas reconduire. Les collèges et lycées de l'Académie, en particulier les établissements de l'éducation prioritaire, doivent faire face au non renouvellement des contrats arrivant à échéance. De plus, pour les « chanceux » qui seront reconduits, ce sera avec une baisse du nombre d'heures (de 24 on passe à 20) et donc de salaire. Les durées de contrat passent aussi de un an à six mois. Cela signifie des vies scolaires dans l'impossibilité de fonctionner, des élèves en situation de handicap mal pris en charge, des lycées et collèges livrés à eux même. Cependant, certains établissements s'étant mobilisés avec l'appui du snes, les audiences ayant été multipliés, des crédits d'autres ministères n'ayant pas été utilisés vont être reversés, et les personnels des établissements concernés prolongés. Cette situation de précarité accrue n'est évidemment pas satisfaisante, mais va permettre à certains établissements de continuer à fonctionner avec un minimum de sécurité.



**Lettre ouverte à Luc Chatel,  
Ministre de l'Education Nationale et porte-parole du Gouvernement.**

**- CPE et Vie Scolaire -**

Monsieur le ministre,

Suite à la réunion des Conseillers Principaux d'Education (CPE) responsables académiques du SNES à Paris les 13 et 14 octobre 2010, le SNES s'adresse à vous à propos des difficultés actuelles rencontrées dans les vies scolaires des collèges et des lycées. Nombre d'entre eux avaient déjà manifesté leur mécontentement lors du rassemblement devant le ministère le 5 mai dernier. Le même jour, le colloque organisé à leur initiative avait permis de rappeler la spécificité de leur fonction. Celle-ci repose sur la complémentarité de leur action avec celle des enseignants. Elle participe pleinement à la réussite des élèves et à la collaboration avec les familles.

Nous constatons que, d'année en année, les difficultés de fonctionnement s'accroissent : l'accueil des élèves, leur suivi éducatif, leur encadrement et le lien avec les familles sont malmenés. Au quotidien, les vies scolaires sont confrontées à des diminutions significatives de personnels : de moins en moins d'assistants d'éducation, des crédits de fonctionnement en baisse qui ne permettent même plus la rémunération de dispositifs pourtant annoncés par votre ministère comme de petites révolutions. Ainsi, même l'accompagnement éducatif des collégiens est parfois remis en cause. Nombre d'établissements se sont vus contraints de recourir à des contrats aidés pour pallier le déficit en personnels de surveillance. Nous rappelons notre opposition à ce type de contrat qui impose une très forte précarité à ces personnels.

Les débats des états généraux pour la sécurité à l'école, organisés à votre initiative, ont pourtant une nouvelle fois souligné la nécessité d'équipes pérennes dans les établissements et d'un encadrement, en particulier éducatif, à la hauteur des besoins.

Avec les graves difficultés que l'on connaît, l'énergie des équipes ne se concentre désormais que sur la surveillance au détriment d'autres dimensions éducatives complémentaires et tout aussi importantes : prendre le temps de l'écoute, contribuer à déceler et à traiter les difficultés, en particulier sociales, rencontrées par les élèves, développer le contact avec les parents, offrir des animations socio éducatives, favoriser les relations interne et externe à l'établissement contribuent à la sérénité du climat scolaire.

Dès lors, il ne nous paraît pas crédible de continuer à réduire le potentiel éducatif des établissements tout en souhaitant les mobiliser sur des thématiques importantes pour la réussite de tous les élèves : la lutte contre l'absentéisme, les discriminations, la sécurité, la prévention, l'accès à la citoyenneté, les rythmes scolaires. Les Conseillers Principaux d'Education, dont les missions sont au cœur de ces problématiques, voient paradoxalement leur effectif se réduire.

La création de postes de CPE et d'équipes de surveillance adaptées serait une mesure significative afin de doter au moins chaque établissement d'un poste de CPE, et plus selon les besoins des élèves accueillis (encore près de 500 collèges sans CPE). A cette situation, s'ajoute l'insuffisance du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement de CPE, nombre qui ne permet même pas aujourd'hui de couvrir l'ensemble des postes existants.

Leur rôle de tiers médiateur accompli dans le suivi collectif et individuel des élèves, à l'intersection de l'éducatif et du pédagogique, est sous-évalué par votre ministère. Des injonctions souvent contradictoires les décentrent de leurs missions éducatives. Plutôt que de créer des préfets des études dans les établissements CLAIR dont les missions se superposent pour une bonne part à celles des CPE, pourquoi ne pas créer simplement des postes de CPE ?

Veuillez croire, Monsieur le ministre, à notre attachement au service public d'éducation.

Les secrétaires généraux du SNES

## Internat d'excellence

Depuis cette rentrée, un établissement est concerné pour notre académie (en plus des nombreuses places labellisées dans des internats existants). Lors des dernières CAPA où le sujet avait été évoqué et où nous avons fait part de nos inquiétudes, nous nous sommes rendus compte que le MEN, par le biais du Rectorat, n'avait que très peu à dire en la matière puisque cela relève d'une politique interministérielle suite au projet Hirsch. Nous constatons cependant qu'un poste supplémentaire de CPE a été prélevé du mouvement pour être requalifié en poste spécifique académique avec avis prééminent du Chef d'Etablissement, ce poste étiqueté internat n'étant à l'heure actuelle pas logé... De plus, il a été créé par redéploiement (pas de création pure de poste), c'est à dire par suppression ailleurs ( !) alors que dans notre académie, et surtout dans le département concerné, il existe encore un certain nombre de collèges accueillant entre 100 et 200 élèves sans CPE et des collèges à 700 élèves pour un seul CPE !

### Policiers référents

Cinq établissements de notre académies ont été désignés pour procéder à cette expérimentation. A l'heure actuelle, ce dispositif tarde à se mettre en place et se fait différemment selon les endroits : cela va du policier aux abords de l'établissement lors des mouvements d'élèves à celui en tenue et armé dans les locaux de la vie scolaire ! Les collègues concernés peuvent faire appel à nous.

Cf. <http://www.aix.snes.edu/spip.php?article1085>



## Réforme du système des sanctions

Comme le confirme La lettre de l'Education (08/10/2010) et les déclarations de M. Châtel, le CSE du 23/09/2010 a rejeté une bonne partie des propositions gouvernementales et repris une grande majorité des amendements proposés par le SNES. Cependant, nous restons très vigilants puisqu'un nouveau décret devrait être publié abrogeant celui de 2000. Il est d'ailleurs à prévoir une modification des Règlements Intérieurs pour être en conformité.

Cf. communiqué, <http://www.snes.fr/Sanctions-a-l-ecole-politique.html>

### Calendrier prévisionnel

- CAPA avancement d'échelon prévue le 10/12/2010
- Ouverture du serveur pour les mutations interacadémiquele19/11/2010
- Campagne pour la demande d'un congé de formation Cf. BA du 18/10/2010